

Commune de Mies
PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION



PLAN DE DÉTAIL II "Zone résidentielle du lac"



Approuvé par la Municipalité

le:

Le Syndic: La Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique

du: 28.01.05 au: 28.02.05

Le Syndic: La Secrétaire:

Soumis à l'enquête publique complémentaire

du: 22.11.05 au: 22.12.05

Le Syndic: La Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal dans sa séance

du: 03.05.06

Le Président: La Secrétaire:

Approuvé préalablement par le département compétent

Lausanne, le: 22.09.06

Le Chef du Département:

Mis en vigueur le: 02.05.07

Juin 2007

0044-Lac-A3-MW-27.06.07-jca

urbaplan

LÉGENDE

- Périètre du plan de détail II
- Limite des constructions
- Zone résidentielle du lac
- Zone des Créneés
- Périètre du plan de quartier "En Prévorzier" approuvé par le DINF le 19.06.02
- Périètre d'implantation des constructions de jardin
- Périètre d'implantation des constructions liées au lac
- Région archéologique N° 302 au sens de l'art.67 LPNMS
- Aire de jardin
- Aire forestière (se référer au document formel de constatation de nature forestière)
- Réserve naturelle "Les Créneés"
- Végétation non soumise au régime forestier ayant une valeur naturelle et paysagère
- Végétation à renforcer
- Rive artificielle (mur, enrochement)
- Rive naturelle (grève, roselière)
- Zone de verdure



Etabli sur la base des données cadastrales par E. Bovard, géomètre officiel à Nyon.

Parcelles	Nombre d'unités d'habitation	surf. parcelle (surf. constructible)	SBP max. autorisée
387	1	5'503 (4'056)	910
389	1	10'701 (8'320)	910
187 / 186	1	5'288	910
381	1	3'391	890
382	1	5'138	910
184	1	8'625	910
440 / 439	1	3'410	890
185	1	3'751	910
414	1	8'025	910
395	1	5'865	910
442	1	3'718	910
181	1	2'700	870
180	1	7'891	910
397 / 396 / 398 / 399	2	14'013	1'820